Saint-Barthélemy-d’Agenais (47) : son fils de 4 ans pleure avant l’école, elle enregistre sa maîtresse et finit convoquée par la justice

18/11/2026 à 20h47



> *Saint-Barthélemy-d’Agenais (47) : son fils de 4 ans pleure avant l’école, elle enregistre sa maîtresse et finit convoquée par la justice pic.twitter.com/jUZagHrFZT*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) November 18, 2026*

Dans le Lot-et-Garonne, une mère a dissimulé un enregistreur dans les vêtements de son fils de 4 ans, qui ne voulait plus aller à l’école. Les propos captés ont conduit à l’ouverture d’une enquête administrative visant son institutrice. Mais la mère se retrouve également mise en cause après des plaintes d’autres parents d’élèves.

Reportage France 2, JT de 13 heures du 18 novembre 2026 : voir la vidéo et l’article source sur Franceinfo.

À Saint-Barthélemy-d’Agenais, près de Marmande, une mère s’inquiète du comportement de son garçon de quatre ans : il pleure à l’idée de retourner en classe. D’autres familles rapportent des signes de malaise chez leurs enfants, notamment une fillette de six ans qui recommence à faire pipi au lit.

Après avoir demandé des explications à l’enseignante et à l’Atsem, la mère décide, au printemps 2026, de cacher un petit enregistreur dans les vêtements de son fils. Pendant près de deux mois, entre avril et mai, l’appareil capte des échanges dans une classe de maternelle accueillant 29 enfants.

« Si tu veux jouer à la guerre, on peut aller en Iran se faire tirer dessus »

Les enregistrements révèlent notamment des cris et plusieurs propos attribués à l’institutrice de 55 ans. À un enfant qui joue à la guerre, elle lance : « **Si tu veux jouer à la guerre, on peut aller en Iran se faire tirer dessus et mourir pour de vrai.** » Dans un autre extrait, elle interpelle des élèves : « **Vous avez quoi dans la tête ? Du vide !** »

La mère affirme également avoir entendu l’enseignante crier sur un enfant en pleurs pendant un exercice d’écriture. Fin mai, elle révèle l’existence des enregistrements au directeur de l’école, puis les transmet aux services de l’Éducation nationale.

Une enquête administrative est ouverte. L’institutrice, qui enseigne dans l’établissement depuis plus de dix ans, est en arrêt de travail et a été remplacée dans sa classe.

Des parents portent plainte contre

la mère

Les enregistrements clandestins ont également capté les voix d’autres enfants sans l’autorisation de leurs parents. Au moins 19 parents ont déposé plainte ou effectué un signalement. Une mobilisation de soutien à l’enseignante s’organise parallèlement.

Le syndicat FSU-SNUipp 47 condamne la méthode employée, estimant que les difficultés auraient dû être traitées par le dialogue avec l’institution scolaire.

La mère doit être convoquée devant la justice à Marmande en vue d’un avertissement pénal probatoire. Les gendarmes ont placé son ordinateur sous scellés.

Deux questions distinctes se posent désormais : celle des propos tenus en classe, examinés dans le cadre de l’enquête administrative, et celle de la légalité des enregistrements réalisés à l’insu des personnes présentes.

Sources : La Dépêche, 15 novembre 2026 ; La Dépêche, 16 novembre 2026 ; France Télévisions, 18 novembre 2026.